



Rémunération de transport

Par Arkain

Bonjour,

je fais parti d'un CSE et ma question concerne la rémunération du temps de trajet depuis la base de travail jusqu'au chantier.

Les membres d'équipe viennent par leur propre moyen à la base et un véhicule est mis à disposition pour se rendre sur le terrain.

Ayant observé l'année dernière une fatigue accrue des salariés, nous avons proposé de valoriser les personnes qui conduisent souvent depuis la base jusqu'au chantier (avec discussion de cette valorisation, même si cela ne résout pas le problème lié à la fatigue) mais la réponse apportée a été un effet inverse : il est demandé de faire un roulement des conducteurs, formalisé et contrôlé. Le mois dernier, une personne ayant conduit deux fois à eu un rappel de cela, avec menace de retenu de salaire.

Plusieurs questions découlent:

- la rémunération est-elle obligatoire pour l'ensemble des salariés se trouvant dans le véhicule ou pour l'unique conducteur (sachant que chacun remplit le véhicule avec du matériel de chantier).
- la retenu sur salaire s'applique-t-elle dans ce cas?

Merci d'avance pour vos réponses